

AGENCE AZUR SARL - BAREME DE PRIX

SECTEUR GERANCE :

A - Baux Loi 89.462 du 06/07/1989

- Honoraires Gestion location : 10,20 % TTC sur les loyers encaissés (P) *
 - Honoraires Garantie des Risques locatifs : 2,30 % TTC sur le total du quittancement (P) *
 - Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction de bail conformément loi ALUR (I)
 - * Zone hors agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L) *
 - * Zone agglomération : 10 € TTC/m² (P) & 10 € TTC/m² (L) *
 - Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (I) *
- (I) Révisibles au 1/01 de chaque année par arrêté

- Sans visite : Honoraires constitution dossier, rédaction de bail

- * Zone hors agglomération : 6 € TTC/m² (P) & 6 € TTC/m² (L) *
- * Zone agglomération : 8 € TTC/m² (P) & 8 € TTC/m² (L) *
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (I) *

B - Baux droit commun :

- Honoraires Gestion Location : 17,34 % TTC sur les loyers encaissés (P) *
- Frais de dossier : Forfait 100 Euros TTC (L) *
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) *

C - Locaux Commerciaux Bail 3/6/9

- Honoraires de gestion : 14,23 % TTC du montant des loyers (P) *
- Honoraires visite, constitution dossier, rédaction bail: 10,12 % TTC sur le montant du loyer annuel (50% P) & (50% L) *
- Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² (P) & 3 € TTC/m² (L) (I) *

SECTEUR LOCATION SAISONNIERE :

A - Location Appartement :

- Honoraires de gestion location saisonnière : 30 % TTC des loyers encaissés (P) *
- Honoraires Garantie Paiement des loyers : 2,90 % TTC du total quittancement contrat (P) *
- Frais de Dossier : Forfait 70 Euros TTC par contrat (L) *

B - Location Locaux Commerciaux :

- Honoraires de Gestion : 17,34 % TTC du montant du loyer (P)
- Honoraires visite, rédaction de bail, état des lieux : 13,20 % TTC du montant du loyer (L)

SECTEUR SYNDIC DE COPROPRIETE :

- Honoraire Gestion Courante Syndicat de Copropriétaires : 168,00 Euros TTC par lot principal
- Forfait Minimum : 2 400,00 Euros TTC par copropriété.
- Honoraires pour prestation particulière vacation :
 - * 60,00 Euros TTC/Heure
 - * Cout horaire majoré : 25 % : 72,00 € TTC/Heure

SECTEUR TRANSACTION :

A - Transaction logements neufs et anciens y compris villas et terrains à bâtir :

- Prix de vente compris entre 0 et 20 000 Euros : 2000 € TTC forfaitaire
- Prix de vente compris entre 20 000 et 50 000 Euros : 11 % TTC sur le Prix de vente
- Au delà de 50 000 Euros : 5 % TTC sur le Prix de vente.

B - Transaction sur les fonds de commerce :

- 11% TTC sur le montant de la transaction.

SECTEUR TRANSACTION / LOCATION :

- Honoraires pour prestation particulière vacation : 72 € TTC/heure - (Toute heure commencée est due)

Document mb/azur/barèmprix/17/10/2017

* Légende : P : A charge du Propriétaire - L : A charge du Locataire -